



Lévodopa 20 mg/ml - carbidopa 5 mg/ml, gel intestinal.

Prise en charge du patient sous **Duodopa®**

De son hospitalisation
au retour à domicile

**Ce document s'inscrit dans le cadre du Plan de
Gestion des Risques de DUODOPA®**

Diffusé sous l'autorité de l'ANSM

Ce guide est destiné aux patients qui utilisent DUODOPA® pour le traitement de la maladie de Parkinson (MP) à un stade avancé ainsi qu'à leurs aidants et aux professionnels de santé.

Ce document explique la prestation proposée par AbbVie, réalisée par un prestataire de santé à domicile, pour la prise en charge du patient, de son hospitalisation jusqu'aux soins à domicile.

En cas de besoin supplémentaire identifié par le prescripteur dans le cadre du suivi du patient, il sera de sa responsabilité d'adapter les moyens nécessaires à ce suivi : la prestation proposée par AbbVie ne pourra en aucun cas aller au-delà du cadre de celle définie dans le cahier des charges présenté ici.

Dans le cadre de son suivi, le patient pourra être pris en charge par 3 infirmières distinctes : hospitalière, libérale et prestataire.

Prestation de suivi et d'assistance du patient

Le prestataire de santé à domicile intervient auprès du patient après obtention par le prescripteur du consentement écrit du patient (formulaire d'adhésion)

du patient après obtention par le prescripteur du Service DUODOPA®.

Les missions :



de l'hospitalisation...

Actions réalisées par l'infirmière prestataire

Information du patient à l'hôpital

- Présentation au patient des modalités d'utilisation des dispositifs médicaux liés à DUODOPA® * par l'infirmière prestataire.

Formation, à son cabinet, de l'infirmière libérale

qui a été choisie par le patient

- à l'utilisation des dispositifs médicaux liés à DUODOPA® * ;
- à la réalisation des soins de suite.



... au domicile du patient

Suivi par l'infirmière prestataire avec l'infirmière libérale :

- au domicile du patient à J0, J7, J30, M3, M6 puis tous les 6 mois ;
- par téléphone à M2, M9 puis tous les 6 mois.

Soutien et assistance de l'infirmière libérale du patient

sur l'utilisation des dispositifs médicaux liés à DUODOPA® ainsi que sur la réalisation des soins de suite post GEP▼.

Astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7

assurée par une infirmière du prestataire afin de répondre aux questions de l'infirmière libérale et pour tout dépannage, mise à disposition ou maintenance des dispositifs médicaux liés à DUODOPA®.



Numéro Cristal d'Elivie

(prestataire de santé à domicile) :

09 70 80 89 38

(appel non surtaxé - 24h/24 - 7j/7)

* L'appellation « dispositifs médicaux liés à DUODOPA® » regroupe la pompe CADD-Legacy® DUODOPA® ainsi que les sondes et leur matériel accessoire nécessaires à l'administration du traitement.

Prestation logistique : commande et livraison des dispositifs médicaux

Les missions :



de l'hospitalisation...

Mise à disposition d'un centre d'appels via un numéro de téléphone unique pour :

- Les commandes des dispositifs médicaux (pompes, sondes et leur matériel accessoire) liés au traitement par DUODOPA®.
- Les demandes de renseignements sur les livraisons de produits ou les statuts des commandes.
- Les réclamations et les demandes de retours de dispositifs médicaux.



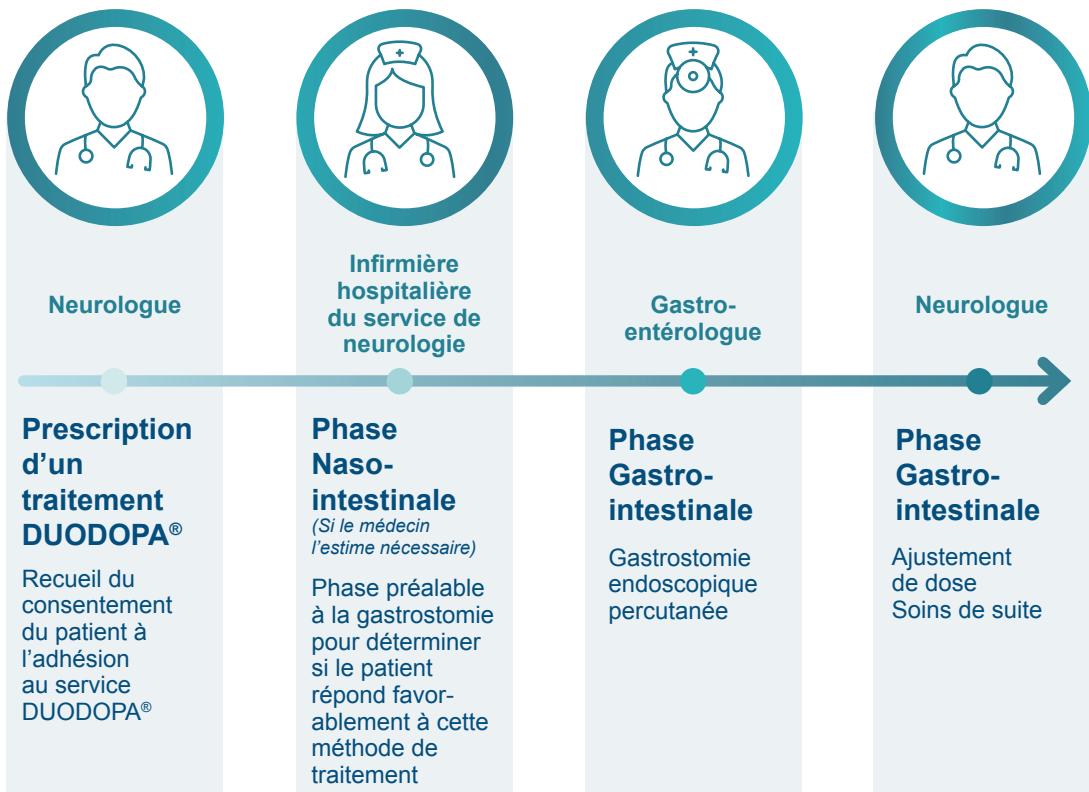
... au domicile du patient

Livraison dans les 72 heures,
sauf en cas d'urgence
(pas de livraison le samedi).



Numéro Cristal d'Elivie
(prestataire de santé à domicile) :
09 70 80 89 38
(appel non surtaxé - 24h/24 - 7j/7)

Suivi à l'hôpital



Formation,
à son cabinet,
de l'infirmière
libérale choisie
par le patient

- à l'utilisation des dispositifs médicaux liés à DUODOPA®* ;
- à la réalisation des soins de suite.



Infirmière
prestataire



Pharmacien
hospitalier

**Présentation au patient pendant
son hospitalisation** des modalités d'utilisation
des dispositifs médicaux liés à DUODOPA®

- Commande de cassettes de DUODOPA®
- Commande de dispositifs médicaux via le prestataire de santé à domicile

Suivi à domicile



Soins de suite et gestion de la pompe au quotidien



Infirmière prestataire



Infirmière libérale



Appel de l'infirmière prestataire
à l'infirmière libérale

..... Alternance tous les 3 mois
entre la visite et l'appel
téléphonique



Infirmière
prestashopre

- Suivi par l'infirmière prestataire
 - au domicile du patient
 - par téléphone
- Soutien et assistance de l'infirmière prestataire liés à DUODOPA® ainsi que sur la

avec l'infirmière libérale à des temps spécifiques :

mière libérale sur l'utilisation des dispositifs médicaux
réalisation des soins de suite post-GEP▼



Numéro Cristal d'Elivie
(prestashopre de santé
à domicile) :

09 70 80 89 38

(appel non surtaxé - 24h/24 - 7j/7)

Afin de répondre aux questions de l'infirmière libérale et pour tout dépannage, mise à disposition ou maintenance des dispositifs médicaux liés à DUODOPA®

*GEP : Gastrostomie Endoscopique Percutanée

* J0 correspond au retour à domicile du patient après son hospitalisation pour gastrostomie endoscopique percutanée

À l'attention des professionnels de santé : nous vous rappelons que tout effet indésirable doit être déclaré au Centre régional de pharmacovigilance (CRPV) dont vous dépendez ou via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé <https://signalement.social-sante.gouv.fr>. Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <https://ansm.sante.fr>

Gastro-entérologue



et/ou
Neurologue

- Visite de suivi clinique du patient
- Vérification des dispositifs médicaux tous les 6 mois par un clinicien expérimenté

Notes

Notes

Contact :

À l'attention des patients/aidants : si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des évènements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <https://ansm.sante.fr>

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

Pour plus d'informations sur le produit consultez la notice d'information de DUODOPA® sur la base de données publique des médicaments à l'adresse suivante :

<https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>

Ou en flashant le QR code correspondant :



Les données personnelles collectées par AbbVie dans le but de gérer les interactions avec les professionnels de santé sont soumises à la Politique de confidentialité d'AbbVie du pays de résidence du professionnel de santé. Les politiques de confidentialité mondiales d'AbbVie sont disponibles à l'adresse <https://privacy.abbvie/privacy-policies.html>. Chacune d'entre elles contient des informations supplémentaires sur les pratiques d'AbbVie en matière de confidentialité pour les professionnels de santé, le responsable du traitement des données d'AbbVie et la manière dont les professionnels de santé peuvent exercer leurs droits en matière de confidentialité des données.

AbbVie

SAS à associé unique au capital de 133 449 467,40 €

RCS Nanterre 750 775 660

Siège Social : 5/13 boulevard de la République
92100 Boulogne-Billancourt

